

ETUDE MÉDICO-LÉGALE DE LA CATASTROPHE DU Puits SIMON

par M. Jean-Paul HENNEQUIN, membre correspondant

Le lundi 25 février 1985, notre région était endeuillée par la catastrophe survenue au puits Simon à la mine de Forbach. Les premières nouvelles annonçaient un incendie survenu à plus de mille mètres sous terre. Les souvenirs des grandes catastrophes minières revenaient en mémoire, Marcinelles et les autres...

Le mercredi suivant, dans la matinée, M^{lle} Quantin, Juge d'Instruction à Sarreguemines, me téléphonait pour me demander de prendre en charge l'expertise médicale des 22 morts de la catastrophe, car elle était saisie d'une information pour recherche des causes de la mort. Je me récusai d'abord devant l'ampleur de la tâche, expliquant qu'il n'était pas possible humainement à un seul médecin d'exécuter les 22 autopsies dans un délai raisonnable et qu'il fallait constituer plusieurs équipes en faisant appel aux médecins légistes plus nombreux des facultés de médecine de Strasbourg et de Nancy. Le Juge d'instruction n'y tenait pas et voulait garder une unité de travail et ses habitudes avec moi. Le juge s'interrogeait sur la possibilité d'une explosion à l'origine de l'incendie.

Elle accepta de réduire le nombre d'autopsies sur ma proposition de faire un premier tri parmi les victimes après un examen extérieur sommaire des corps et surtout après un dosage de la carboxyhémoglobine (HbCO). En effet, l'incendie dégage des gaz toxiques au premier rang desquels se trouve l'oxyde de carbone. Celui-ci forme avec l'hémoglobine des hématies un composé stable, empêchant l'oxygène de l'air de s'y fixer et provoquant des asphyxies rapidement mortelles lorsque plus de 50 % d'hémoglobine est transformée et rendue incapable de transporter l'oxygène des poumons vers le reste de l'économie. Il était clair qu'il n'y avait nul besoin d'autopsie pour faire le diagnostic de mort par intoxication oxycarbonée, et qu'un simple dosage était suffisant. Nous décidâmes de commencer les investigations par ce dosage facile à réaliser et qui devait permettre de réduire le nombre des autopsies. Je proposai de commencer les prélèvements le lendemain jeudi dès 8 heures du matin. Il me fallait seulement pouvoir accéder aux corps mis en cercueil et je demandai que

ETUDE MÉDICO-LÉGALE

tous les cercueils soient ouverts pour cette heure dans la chapelle ardente qui avait été installée par la direction de la Mine.

L'après-midi même se firent sentir les premières résistances :

Le Procureur de la République de Sarreguemines me téléphona d'abord en me demandant si je ne pouvais pas faire mon prélèvement de sang par la petite vitre découpée à la hauteur du visage dans le cercueil en zinc qui doublait le cercueil de bois. Il avait donné l'ordre de fermer et souder le zinc de tous les cercueils. Les rouvrir nécessitait une nuit de travail et le renouvellement de tous les zincs car ceux-ci ne sont plus réutilisables. Le coût en était considérable, et en outre il fallait en retrouver 22 nouveaux. Était-il vraiment nécessaire d'ouvrir ces cercueils ?

La petite vitre en question ne permettant aucun prélèvement valable, j'arguai de ma mission en m'étonnant d'un ordre de fermeture incongru puisque le Procureur s'était dessaisi de l'enquête et l'avait confiée au Juge d'instruction, maintenant maître des ses investigations.

Le Directeur Départemental de la police tenta aussi sa chance, avançant l'argument du mécontentement de la population et des familles, le trouble de l'ordre public, l'étonnement des syndicats, car après tout, il suffisait d'être remonté mort de la mine pour être déclaré mort par accident de travail, sans chercher d'autres complications ou subtilités et que jamais jusqu'ici des autopsies n'avaient été pratiquées lors des accidents miniers. Le temps était compté car les inhumations étaient prévues pour le samedi. Je le renvoyai au Juge d'Instruction et me rendis comme prévu le lendemain matin à la chapelle ardente fermée pour la circonstance au public et entourée de barrières et de policiers pour en interdire l'accès.

J'y rencontrai le médecin du travail qui était descendu avec l'équipe de sauveteurs. Il me remit un plan des lieux de l'accident indiquant les emplacements où avaient été relevés les corps.

Le dosage de carboxyhémoglobine put être pratiqué sur 19 des 22 victimes.

3 groupes pouvaient être identifiés :

– un premier groupe de 4 hommes chez lesquels il n'y avait pas de carboxyhémoglobine ;

– un deuxième groupe de 12 hommes chez lesquels l'HbCO était très élevée, entre 60 et 90 %, témoignant d'une intoxication massive ;

ETUDE MÉDICO-LÉGALE

– un troisième groupe de 3 hommes chez lesquels l'HbCO était au voisinage de 50 %.

On pouvait alors affirmer que les victimes sans HbCO avaient été tuées par un événement subit antérieur à l'incendie qui avait intoxiqué leurs compagnons, événement tel qu'une explosion. Le plan de relevage des corps montrait que ce groupe sans HbCO était pour la plupart dans la partie gauche du T que dessinait la galerie. L'examen extérieur montrait des blessures telles qu'éclatement du crâne par projection contre les parois de la galerie, confirmant qu'ils étaient morts sur le coup par une explosion survenue dans cette partie gauche ou dans la galerie en pente située au dessus de cette branche gauche du T.

Le groupe de 12 hommes à HbCO très élevé avait respiré les gaz toxiques d'un incendie, sans avoir été atteint par l'effet mécanique de l'explosion de façon significative. Ils avaient été retrouvés pour la plupart dans la branche droite, borgne, du T.

Le 3^e groupe de 3 hommes à taux d'HbCO aux environs de 50 % avait été retrouvé dans un secteur nettement éloigné du point d'explosion.

En accord avec le Juge d'Instruction, je décidai de pratiquer 3 autopsies en choisissant les corps en fonction de la localisation de découverte et du taux d'HbCO : l'une parmi les victimes sans HbCO, provenant de la partie gauche du T, une autre dans la partie droite du T en choisissant une victime pour laquelle le dosage d'HbCO n'avait pas été possible, et une 3^e retrouvée dans la partie basse de la branche verticale du T.

Ces autopsies furent faites le même soir à Metz, malgré les réticences policières à laisser transporter les corps jusqu'à Metz.

Plusieurs types de lésions furent découvertes : Sur la victime trouvée dans la partie gauche du T, des lésions d'éclatement du crâne, des lésions de blast pulmonaire confirmant l'existence d'une explosion, et des brûlures cutanées. Sur la victime de la branche droite du T je trouvai des brûlures cutanées et des brûlures des voies respiratoires avec des suies dans la trachée, sans lésion de blast ni lésion mécanique. La victime de la partie basse du T portait des brûlures étendues des parties découvertes, quelques lésions de blast péri-rectales et était atteinte d'une intoxication oxycarbonée majeure.

Les constatations permettaient donc d'affirmer très rapidement la réalité d'une explosion survenue dans la partie gauche du T ou dans la galerie qui la prolongeait. L'incendie secondaire à l'explosion avait provoqué des brûlures et une intoxication oxycarbonée mortelle dans la partie droite du T où les victimes étaient protégées du blast par le caractè-

ETUDE MÉDICO-LÉGALE

re borgne de cette branche droite. L'oxyde de carbone s'était propagé très à distance puisqu'une victime avait été retrouvée à plus d'un kilomètre du lieu de sinistre. Beaucoup des 269 blessés étaient aussi intoxiqués mais à un moindre degré et certains avaient été d'ailleurs renvoyés chez eux avant qu'on ne songe à les détoxiquer par caisson hyperbare.

Pour la première fois en France, une recherche scientifique des causes de la mort dans une catastrophe minière était entreprise grâce à un juge d'instruction méthodique, osant braver les réticences et les résistances sociales. J'ai pu entendre lors du procès 7 ans après, un avocat regretter que toutes les victimes n'aient pas été autopsiées.

Cette recherche médicale a abouti à un net progrès dans la connaissance des mécanismes de mort, et donc à un progrès dans la sécurité, même si la mine reste un milieu hostile et dangereux, car rapidement après connaissance de ces résultats, les mineurs furent équipés d'appareils personnels de production chimique d'oxygène permettant une autonomie d'une demi-heure, temps jugé nécessaire pour permettre de rejoindre des réservoirs d'oxygène plus importants placés dans les galeries de dégagement.

D'autres catastrophes survenues plus récemment ont pu être étudiées de façon scientifique et méthodique avec tous les problèmes d'identification des corps, de recherche des causes de mort, le grand nombre de victimes demandant une organisation rigoureuse et des équipes nombreuses pour mener à bien une étude complète dans des délais très courts du fait du caractère périssable du corps humain. Je pense aux catastrophes d'aviation telles que l'accident de l'avion d'Air India en Angleterre ou plus près de nous celui du Mont Saint-Odile.